



## L'aide financière pour frais médicaux (Financial Help for Medical Costs)

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur plusieurs programmes et services qui pourraient vous aider à couvrir certains frais médicaux.

### Le programme de prestations pour personnes handicapées *PWD*

Le programme *Persons with Disabilities Benefit (PWD)* est un programme de soutien financier coordonné par le ministère du Développement social de la Colombie-Britannique. Il est destiné aux résidents de la Colombie-Britannique qui sont atteints de handicaps physiques et / ou mentaux graves qui, selon les estimations, devraient persister pendant, au moins, les deux ans à venir, et qui :

- sont considérablement limités dans leur capacité à effectuer les tâches de la vie de tous les jours ;
- ont besoin de l'aide d'une autre personne, d'un appareil fonctionnel ou d'un animal d'assistance pour mener à bien leurs activités quotidiennes ;
- sont incapables de conserver ou de chercher un emploi ; et
- ont plus de 18 ans.

Les personnes qui reçoivent ces prestations pour personnes handicapées peuvent être admissibles à :

- un soutien financier mensuel et un logement subventionné ;
- l'accès au régime de soins médicaux *MSP* et au programme d'assurance-médicaments *PharmaCare* sans franchise, ainsi que la couverture de dépenses telles que les services dentaires, les examens de la vue et l'équipement médical ; et
- un laissez-passer d'autobus annuel à coût modique.

Le montant des prestations dépend de votre revenu et de vos ressources. Par exemple, si vous êtes une personne seule avec un revenu mensuel de plus de 906 \$, vous ne serez en général pas admissible au programme. Vous ne pouvez pas non plus avoir plus de 5000 \$ en économies. Vous pouvez cependant être le propriétaire de la maison dans laquelle vous habitez et / ou avoir une voiture. Les personnes qui reçoivent ces prestations peuvent également conserver jusqu'à 800 \$ par mois de revenu gagné.

Une personne handicapée vivant avec un membre de sa famille ou un colocataire peut bénéficier de ces prestations d'invalidité comme si elle vivait seule. Si vous vivez avec un conjoint ou un partenaire, vous devez déclarer le revenu total et toutes les ressources de votre ménage.

Pour pouvoir déposer une demande de prestation, vous devez d'abord présenter une demande d'aide au revenu auprès du *BC Employment and Assistance Program (BCEA)*, communément appelé assistance sociale ou bien-être social. Si vous êtes admissible au programme *BCEA* et si le travailleur social estime que vous pourriez être admissible au programme *PWD*, vous recevrez alors un formulaire de demande.

Pour déposer une demande auprès du *BC Employment and Assistance Program (BCEA)*, vous devez prendre rendez-vous avec un travailleur social d'un bureau du ministère du Développement social. Pour accéder aux coordonnées des bureaux, appeler *Service BC* au 604-660-2421 ou au 1-800-663-7867.

Pour en savoir plus sur le programme *PWD* et les formulaires de demande, consultez le site [www.hsd.gov.bc.ca/pwd.htm](http://www.hsd.gov.bc.ca/pwd.htm). Veuillez noter qu'il faut généralement entre 3 et 6 mois pour traiter une demande.

Si vous souhaitez vous faire aider par téléphone ou en personne pour remplir une demande de prestations pour personnes handicapées, ou si vous voulez faire appel du refus de votre demande de prestations *PWD*, contactez la *BC Coalition of People with Disabilities* (Coalition des personnes handicapées de la Colombie-Britannique) sur leur site [www.bccpd.bc.ca](http://www.bccpd.bc.ca) ou par téléphone au 604-872-1278 ou au 1-800-663-1278.

Remarque : Si le demandeur de prestations pour personnes handicapées possède ou possédera des avoirs d'une valeur supérieure à 5 000 \$, contactez le *Planned Lifetime Advocacy Network* (PLAN) pour apprendre comment mettre en place une fiducie et protéger ces avoirs tout en continuant à respecter les conditions d'admissibilité au programme *PWD*. Consultez le site [www.plan.ca](http://www.plan.ca) ou téléphonez au 604-439-9566.

### **Le programme *At Home* (AHP)**

Le programme *At Home* (AHP) est un programme coordonné par le ministère des Enfants et du Développement de la famille de la Colombie-Britannique. Il vise à aider les parents en couvrant une partie des coûts des soins de santé apportés à un enfant handicapé. Pour être admissible à ce programme, l'enfant doit être un résident de la Colombie-Britannique, vivre à la maison avec un parent ou un tuteur, être âgé de 18 ans ou moins pour la prestation au titre de soins de relève, ou de 17 ans ou moins pour les dépenses médicales et, après évaluation, avoir été prononcé à charge dans au moins trois des quatre domaines de la vie quotidienne, à savoir, se nourrir, s'habiller, aller aux toilettes et se laver. Les enfants sont considérés à charge s'ils ont besoin de plus d'assistance dans leurs tâches quotidiennes que les autres enfants. Les formulaires de demande et de plus amples renseignements sont disponibles sur le site [www.mcf.gov.bc.ca/at\\_home](http://www.mcf.gov.bc.ca/at_home)

### **Le crédit d'impôt pour frais médicaux**

Vous pouvez réclamer toute une série de frais médicaux dans votre déclaration d'impôt, dont ceux d'un conjoint à charge ou de vos enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Tous ces frais doivent correspondre à des soins prescrits par un professionnel de la santé et être attestés par des reçus originaux. Les frais admissibles doivent avoir été payés dans la période de demande et tout remboursement reçu d'une compagnie d'assurance, d'un régime d'assurance-maladie de l'employeur ou d'un autre organisme doit être déduit des montants réclamés. Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-8281 ou consultez le site [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)

### **Le crédit d'impôt pour personnes handicapées**

Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable venant en déduction du montant des impôts à payer par les personnes handicapées ou leurs aidants naturels. Si vous ne devez pas payer d'impôt, vous pouvez transférer le crédit à un conjoint ou à une autre personne subvenant à vos besoins. Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-8281 ou consultez le site [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)

### **Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI)**

Ce régime aide les personnes handicapées et leurs familles à épargner pour l'avenir. Pour toute cotisation au régime, le gouvernement fédéral verse des fonds de contrepartie, les familles à faible revenu reçoivent des obligations supplémentaires et les revenus de placement s'accumulent en franchise d'impôt jusqu'au retrait des fonds du régime. Pour bénéficier du REÉI, vous devez être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour tout renseignement complémentaire,

adressez-vous à l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-8281 ou consultez le site [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)

### **Variety – The Children's Charity**

Ces organismes offrent des subventions pour venir en aide aux enfants de moins de 19 ans ayant des besoins spéciaux. Les subventions sont essentiellement destinées à l'achat de matériel médical, à des traitements thérapeutiques ou à des déplacements pour raisons médicales. Ces organismes offrent également un Fonds d'urgence pour les familles ayant des besoins immédiats d'assistance médicale. Consultez le site [www.variety.bc.ca](http://www.variety.bc.ca) ou téléphonez au 604-320-0505.

### **CKNW Orphan's Fund**

Cet organisme vient en aide aux enfants ayant des besoins spéciaux issus de familles à faible revenu, pour l'achat de matériel spécialisé, les traitements thérapeutiques et des bourses pour des camps ou des écoles. Consultez le site [www.cknw.com/orphans/index.aspx](http://www.cknw.com/orphans/index.aspx) ou téléphonez au 604-331-2711.

### **Le programme Travel Assistance (TAP)**

Ce programme d'aide au déplacement offre des réductions sur les coûts de voyage aux résidents de la Colombie-Britannique admissibles qui sont forcés de voyager dans la province pour obtenir des services ou des soins médicaux spécialisés non urgents qu'ils ne peuvent obtenir dans leur collectivité. Ces frais ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement d'une compagnie d'assurance ou d'un autre programme gouvernemental. Pour y être admissible, vous devez être couvert par le régime de soins médicaux MSP de la Colombie-Britannique et votre médecin doit vous avoir aiguillé vers ces services médicaux qui ne sont pas offerts dans votre collectivité. Consultez le site [www.health.gov.bc.ca/tapbc/index.html](http://www.health.gov.bc.ca/tapbc/index.html) ou téléphonez au 604-660-2421 ou au 1-800-663-7867.

### **Vols d'espoir**

Vols d'espoir est un organisme de bienfaisance national enregistré qui offre des billets d'avion aux personnes démunies pour qu'elles puissent recevoir des soins médicaux à l'extérieur de leur collectivité. Ce service est offert aux Canadiens et aux immigrants reçus éprouvant des difficultés financières. Consultez le site [www.hopeair.org](http://www.hopeair.org) ou téléphonez au 1-877-346-4673.

### **Le programme Shriners Care Cruiser**

Les autobus *Shriners* assurent le transport gratuit des enfants qui doivent recevoir un traitement aux hôpitaux *Shriners* pour enfants, au *BC Children's Hospital*, au *BC Women's Hospital and Health Centre* et au *Sunny Hill Hospital*. Consultez le site [www.shriners.bc.ca/bus/index.shtml](http://www.shriners.bc.ca/bus/index.shtml) ou téléphonez au 1-800-661-5437.

### **Le programme BC Family Residence**

Ce programme offre un hébergement subventionné aux familles dont l'enfant (de moins de 18 ans) a besoin de soins médicaux administrés au *BC Children's Hospital*. Ces subventions sont disponibles pour une chambre pour un maximum de 30 jours. Pour être admissibles, les familles doivent être des résidents de la Colombie-Britannique, vivre à l'extérieur de la région métropolitaine de Vancouver et être couvert par le régime de soins médicaux MSP de la Colombie-Britannique. Les familles sont hébergées dans des résidences comme le Manoir *Ronald McDonald* et la Maison *Easter Seals House*. Consultez le site [www.bcfamilyresidence.gov.bc.ca](http://www.bcfamilyresidence.gov.bc.ca) ou téléphonez au 1-866-496-6946.

### **Autres services**

Des services de soins dentaires et / ou des services de conseils gratuits ou à prix réduit peuvent être disponibles dans les établissements post-secondaires qui offrent des programmes de formation dans ces spécialités. De nombreuses collectivités ont également des clubs ou des organisations, comme

les Lions, le Rotary ou les Kiwanis, qui peuvent offrir un soutien financier pour couvrir certains frais médicaux.

Mis à jour en juillet 2012 (eb).

**Vous pouvez devenir membre de la *BC Epilepsy Society* pour bénéficier de tous les programmes et services que nous offrons.**

**900, 8e Avenue Ouest, bureau 2500, Vancouver (C.-B.) V5Z 1E5**

**Téléphone: (604) 875-6704 Télécopieur: (604) 875-0617 [info@bcepilepsy.com](mailto:info@bcepilepsy.com) [www.bcepilepsy.com](http://www.bcepilepsy.com)**